



SYNTHESE DE LA REUNION DE LA COMMISSION « PROTECTION DES POPULATIONS »

Mercredi 13 avril 2016 à 14 H 30
(Salle Jean Vergnes à Golfech)

Participants : Voir liste jointe

En préambule, Madame Francine LAROUSSINIE, **Vice-Présidente de la CLI et Présidente de la commission « Protection des Populations »**, remercie les personnes présentes à cette première réunion de sa commission ainsi que la présence du Directeur de la Centrale nucléaire de Golfech et de ses collaborateurs, des représentants de la Préfecture de Tarn-et-Garonne, de l'Autorité de sûreté nucléaire division de Bordeaux, du GGD82, PSPG, police municipale de Valence d'Agen et de l'ARS délégation de Tarn-et-Garonne. De plus, souligne que le Président de la CLI Alexis Calafat, retenu par ailleurs, s'excuse de ne pas être présent parmi nous.

Rappelle que 2015 a été une année de transition que les élections départementales de mars 2015 ont amené une nouvelle nomination des membres de la CLI, de l'élection du Conseil d'administration et l'installation de 3 commissions techniques lors de l'Assemblée générale du 16 octobre 2015.

Rappelle que la CLI est investie dans une mission de suivi et d'expertise du fonctionnement de la centrale de Golfech et de son impact sur l'environnement, et ce, dans un souci de transparence et d'information au public. Instance d'investigation, d'échange d'information, de dialogue et de concertations, reconnue au niveau local, national et international, force de proposition et d'information (cf. loi TSN 2006)

Informe que depuis le 3 février dernier, le secrétariat de la CLI GOLFECH occupe des locaux municipaux situés 3 place d'Aquitaine à Golfech et que désormais Mesdames Auguste et Bongiovanni seront les principales interlocutrices.

Présente d'une part le nouveau logo en soulignant que dans un esprit de modernité, la CLI a souhaité redynamiser son logo sous une forme plus contemporaine et d'autre part la revue « infos CLI n°30 » dont un exemplaire se trouve dans le dossier mis à disposition des participants.

Clôture ce préambule en formulant le vœu d'accomplir avec tous les membres un travail de qualité dans cette nouvelle dynamique.

Informe que l'ordre du jour a été légèrement modifié en raison des contraintes professionnelles des intervenants du CNPE de Golfech, rappelle que les questions d'actualité seront abordées sans omettre de laisser une place pour l'échange et le débat et qu'une collation clôturera cette rencontre.

Avant de laisser la parole à Monsieur Nicolas BROUZENG, Directeur du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Golfech, Madame LAROUSSINIE rappelle les différents points qui seront abordés :

En premier points :

- Bilan des exercices sécuritaires ;
- Agressions externes.

Puis nomination du Vice-Président avant de traiter les sujets suivants :

- Bilan du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Golfech ;
- Automates d'alerte : problématique récurrente des zones blanches en téléphonie mobile ;
- Avancement des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Et nous terminerons comme suit :

- 1^{er} état des lieux de la Campagne d'iode 2016

Cependant, d'autres sujets pourront être abordés dans la rubrique questions diverses.

Monsieur Nicolas BROUZENG (Directeur du CNPE de Golfech) : Souligne sa satisfaction d'assister au redémarrage de la Commission locale d'information et de participer pour la première fois en tant que Directeur du CNPE de Golfech à une réunion de travail de la CLI qui est un outil de pédagogie, de transparence et d'information. Rappelle l'importance pour le CNPE de répondre à ces attentes et termine par la présentation de ses collaborateurs.

□ **Bilan des exercices sécuritaires**

► Exercice du 15 septembre 2015

Bref rappel des faits : Le scénario de cet exercice portait sur une prise d'otage au sein de la centrale, test des chaînes d'alerte et de l'intervention d'un hélicoptère. L'exercice a permis de vérifier la coordination entre le CNPE et les autorités étatiques telles que la gendarmerie, la préfecture⁸².

Monsieur Gilles COMPAGNAT (Vice-Président de la CLI et Président de la Commission « Facteurs sociaux, organisationnels et humains ») : demande quelles dispositions ont été prises en termes de sécurité au regard des attentats et si le PSPG assure la totalité de la sécurité au sein du CNPE.

Colonel Christophe DANIEL (Commandant du Groupement de Gendarmerie départementale de Tarn-et-Garonne (GGD82)) : rappelle que plusieurs types d'exercices de sécurité internes ont lieu sur le site de Golfech : des exercices réguliers à savoir tous les mois concernent le PSPG sur le site dont celui du 15 septembre dernier, et 4 exercices par an consistent à faire intervenir des unités extérieures dont le GIGN. Le PSPG est sous le contrôle du GIGN, unité inter-régionale par rapport aux unités territoriales classiques. Souligne que la gendarmerie s'entraîne régulièrement et que la Préfecture est un acteur majeur en cas de crise. L'état d'urgence déclaré le 18 novembre dernier suite aux attentats des 11 janvier et 13 novembre 2015 souligne une menace forte sur tous les pays européens. Les services de renseignements en alerte, forces de sécurité en alerte, une vigilance accrue est observée en Tarn-et-Garonne par la gendarmerie. De plus, la radicalisation est suivie sur tous les départements. En cas d'alerte au sein du CNPE de Golfech, intervention en 1^{er} lieu du PSPG dans l'attente de l'arrivée du GIGN basé sur la commune de Versailles, habilité à intervenir sur le site nucléaire + le peloton spécialisé de Toulouse. Par ailleurs, le ministre envisage la création de nouvelles unités d'intervention spécialisées prêtes à intervenir. Il est prévu d'augmenter les effectifs dans un souci d'efficacité, de pragmatisme et de réactivité comme suit :

- + 1700 agents supplémentaires au sein de la Gendarmerie;
- + 5000 agents
- + 6 officiers supplémentaires au PSPG de Golfech.

Monsieur Nicolas BROUZENG : depuis le pic de la menace terroriste, le CNPE en interne s'adapte, mis en place d'un programme sécuritaire pour renforcer la sécurité existante du site, organisation + développement de compétences, lien permanent avec le PSPG et agents du site.

Monsieur Gilles COMPAGNAT : le risque dans les grandes installations et la prise d'otage de responsables ou salariés ou une attaque frontale par des terroristes (cf. Grenoble), y-a-t-il un renseignement interne ? Le personnel est-il en alerte pour repérer des risques en interne ?

Monsieur Nicolas BROUZENG : indique que le CNPE met en place en interne des exercices réservés à cet effet, et ce, en collaboration avec le PSPG.

► Exercice du 12 novembre 2015

Madame Francine LAROUSSINIE : Cet exercice traite le risque au sein du site nucléaire de Golfech. La CLI, bien qu'associée à la présentation à cet exercice avait affiché sa volonté de participer à l'exercice en déployant des évaluateurs et observateurs sur le terrain. Devant le refus du CNPE de recevoir les observateurs de la CLI à la cellule de crise sur le site, le Président de la CLI (Monsieur Calafat) a annulé la participation de la CLI au COD 82 et dans les mairies concernées. Cependant, la CLI représentée par son président, a participé à la réunion de Retour d'expérience du 6 janvier 2016. Plusieurs difficultés et dysfonctionnements sont pointés du doigt concernant cet exercice.

Monsieur Lilian BENOIT (Chef du service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC)) est invité à présenter le bilan de cet exercice. Il souligne deux aspects de cet exercice à savoir : un exercice sur le site impliquant gendarmerie, les secours et les pompiers et un exercice de test du schéma d'alerte visant cinq communes, avec une difficulté vécue par les maires pour connaître les étapes de ce qui se passait au sein du CNPE. Aussi, un prochain exercice sera organisé avec séparation des deux volets : exercice sur site puis déclenchement du PPI. Cependant, un exercice national PPI est prévu en 2018.

Monsieur Nicolas BROUZENG : explique que le CNPE pour des raisons de confidentialité n'avait pas souhaité la présence d'observateur de la CLI. Toutefois, nous envisageons de programmer un exercice dans le cadre du Plan d'Urgence Interne (PUI) où la CLI, en tant qu'observateur, sera présente à cet événement.

Colonel Christophe DANIEL : souligne la création d'une unité de renseignement basée sur Moissac et qui sera animée par deux gendarmes. Diverses thématiques seront traitées notamment celle de la radicalisation.

Le CNPE : rappelle que depuis 2001 un renforcement sécuritaire en interne a été mis en place et que les agents de ce dispositif s'entraînaient régulièrement avec le PSPG. Par ailleurs, plusieurs exercices seront programmés dans le domaine sécuritaire. En termes de qualification, ces exercices seront échelonnés sur 18 mois, soit en titre humain soit en titre de matériels avec des mesures non intégrées auparavant.

Monsieur Lilian BENOIT : informe qu'un exercice sécuritaire comme celui du 12 novembre dernier est prévu le 3 mai prochain. La Préfecture informera les communes sur le déroulement de cet événement. Le PPI ne sera pas déclenché. Les mêmes informations seront transmises aux médias. De plus, aucun exercice avec déclenchement du PPI n'est prévu pour l'année 2016.

□ **Agressions externes**

Madame la Présidente évoque le survol des centrales par des drones, sujet qui avait déjà inquiété la population (voir articles de presse). Cette question avait déjà été abordée par la CLI lors de la réunion de la commission qui s'est tenue le 14 janvier 2015. Le récent survol de la centrale par un aéronef « non identifié » relance cette inquiétude, surtout dans le contexte actuel des récents événements dramatiques et des risques d'attentats.

La CLI est très attentive à la question des agressions externes et du renforcement des dispositifs de sécurité. Certaines fragilités pourraient être mises à mal par des agressions externes (piratage informatique, attaque de type économique, attentats,...) ou à l'interne (acte de malveillance).

L'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Informations (ANCCLI) aussi avait d'ailleurs adressé un courrier au Ministre de la Défense et de l'Intérieur, pour demander un renforcement des mesures de protection des sites et avait proposé une réunion sur ce thème. Plusieurs groupes de travail interministériel devaient alors se mettre en place pour mieux prendre en compte ces nouveaux risques et mobiliser tous les acteurs publics sur ces nouveaux risques :

- ▶ Voir courriers ANCCLI et Ministère novembre 2014 (décrets)
- ▶ Voir extrait réunion du 18 novembre 2014 (CLI P. Gaillard)

Il semble qu'il y ait une prise de conscience des autorités au regard des différents textes sortis récemment

▶ Voir décrets

- ▶ Décret du 2 juin 2015
- ▶ Décret du 8 octobre 2015
- ▶ Arrêté du 21 mars 2016 (ZNAR Golfech)

▶ **Loi du 2 juin 2015** relative au renforcement de la protection des installations civiles abritant des matières nucléaires

- Risques et menaces des survols illégaux des drones (aéronefs pilotés)
- Délimitation des zones nucléaires à accès réglementé (ZNAR) – **décrets du 08/10/2015 et 21/03/2016 ZNAR site de Golfech**

▶ Article de La Dépêche du Midi paru le 05/03/2016 (survol du site de Golfech par un aéronef)

▶ **Rapport demandé par le Parlement au Gouvernement au 30/09/2015**, évaluant les risques et menaces et présentant les solutions techniques et capacitaires envisageables.

De façon plus générale, l'ANCCLI s'inquiète !

La France est-elle prête à faire face à un accident nucléaire ? Pas si sûr !

▶ **Voir différentes interventions de Jean-Claude LALONDE, Président de l'ANCCLI**

▶ *Voir aussi Plan d'urgence nucléaire en France (forces et faiblesses) demandé par l'ANCCLI et réalisé par l'ACRO (Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest)*

Madame la Présidente sollicite les différents intervenants du CNPE, de la Préfecture de la Gendarmerie pour apporter des précisions sur les agressions extérieures et les suites données.

Monsieur Pascal GUILLERM (Chef de Mission Sûreté) : rappelle le cadre juridique développé sur la zone nucléaire à accès réglementé (ZNAR) Décret n°2015-1255 du 8 octobre 2015 et de l'Arrêté du 21 mars 2016, suite à des intrusions de Greenpeace.

Monsieur Lilian BENOIT : signale que les sanctions ont été renforcées. Désormais toute intrusion sur le site nucléaire sera passible d'une peine d'emprisonnement et d'une amende de 15 000 euros.

Colonel Christophe DANIEL : rappelle que dans le cadre de dégradation du site (grillage découpé), une amende de 7500 euros et une peine d'emprisonnement peuvent être engagées pour ce type de situation.

Madame Nicole DUPOUY (SEPANLOG) : Comment sont gérés les vols d'aéronefs ?

Commandant adjoint Dominique CASAGRANDE (PSPG) : Le centre national des opérations aériennes situé sur la base de Lyon Mont Verdun surveille, jour et nuit 365 jours par an, l'ensemble du territoire national et peut intervenir en moins de 10 minutes. De plus, l'espace aérien des centrales nucléaires est formellement règlementé. Le survol des centrales est interdit dans un périmètre de 5 kilomètres et de 1 000 mètres d'altitude autour des sites. De plus, les sites sont surveillés par l'armée de l'air dans le cadre d'un protocole avec EDF.

Madame Nicole DUPOUY : si une personne veut se suicider comme ce fut le cas pour l'affaire du crash de l'A320 de Germanwings dans les Alpes-de-Haute-Provence, région Barcelonnette, qu'est-il prévu ?

Colonel Christophe DANIEL : Comme vous l'a rappelé le Commandant adjoint CASAGRANDE du PSPG, le centre national des opérations aériennes et la surveillance militaire contrôlent tous les avions dans l'espace aérien français.

Monsieur Eliot ALY-BERIL (Conseiller municipal de Malaucène) : souligne que le personnel du CNPE de Golfech observe des drones au-dessus du site. En effet, en tant qu'intervenant professionnel sur le site, je peux affirmer que cette situation ne rassure personne. Aussi, sommes-nous en danger ? Que devons-nous penser de ce genre d'agressions extérieures ?

Monsieur Nicolas BROUZENG : fait appel à la vigilance des personnes qui sont sur le site, la menace d'un drone n'est pas majeure. Organisation d'un système d'information rapide et contact avec le PSPG dès l'instant où il y a une menace sécuritaire.

Monsieur Marcel BARDOLS (Maire de Saint-Vincent-Lespignan) : Rappel la loi n°2015-588 du 2 juin 2015 relative au renforcement de la protection des installations civiles abritant des matières nucléaires et notamment l'article 2 et demande si la France est prête pour faire face à un accident nucléaire.

□ **Nomination du Vice-Président**

La Présidente propose la candidature de Monsieur Jean DUPUY, Secrétaire du bureau de la CLI, pour l'accompagner dans ses fonctions. Maire de Saint-Antoine (commune de la zone PPI) et membre de la CC2R depuis longue date, il est aussi membre de la CLI depuis longtemps et a participé à de nombreux travaux de la Commission Locale d'Information. En tant qu' élu, il est aussi concerné en premier plan par la protection des populations. Son expérience est précieuse pour la CLI.

La candidature de Jean DUPUY en tant que Vice-Président de la commission « protection des populations » a été votée à l'unanimité.

□ **Bilan du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Golfech approuvé le 24 juillet 2015.**

Madame la Présidente souligne que les recommandations de la CLI ont été en partie intégrées dans le nouveau PPI par la Préfecture. Cependant, il reste encore des points à travailler, c'est pourquoi la Présidente propose de créer un groupe de travail pour mener à bien les réflexions autour de ce dossier et notamment sur la problématique des zones blanches en téléphonie mobile.

Une confusion s'installe entre les participants au sujet des zones blanches de la téléphonie mobile et celles du schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN).

Monsieur Lilian BENOIT : souligne qu'il existe une relation entre le SDAN et la téléphonie mobile.

Visiblement les maires qui sont membres de la commission sont surpris par la réponse de la préfecture. Madame la Présidente propose de fait toute la lumière sur ce dossier.

Madame la Présidente rappelle l'existence du **plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur**. Elle demande des précisions sur sa déclinaison et en particulier le projet de guide ASN et le Guide post accidentel.

Elle rappelle qu'il est possible de consulter sur le site de l'ACRO, le **Plan d'urgence nucléaire en France** (forces et faiblesse) demandé par l'ANCCLI et réalisé par l'ACRO (Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest et de la France).

Monsieur Lilian BENOIT : évoque la réunion concernant le plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur qui s'est déroulée en 2014, notamment sur la gestion d'un exercice nucléaire à situation d'urgence et la phase post-accidentelle. Ce plan réalisé par le Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle (CODIRPA) se compose de *fiches de mesure* (phase d'urgence et prise de comprimés) tant en zone nationale qu'en zone départementale et de *fiches en phase post-accidentelle*.

Le plan départemental portant sur le Tarn-et-Garonne concerne les 3 sites nucléaires (Golfech, Blayais et Civaux) ainsi que le transport des matières radioactives sur toutes les zones hors 10 km. En 2012, une réunion s'était déroulée à Bordeaux où un guide post-accidentel spécifique de l'ASN avait été présenté.

Monsieur Paul BOUGON (Chef de division de Bordeaux – Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)) : indique qu'il n'a pas connaissance de ce guide cité ou d'un plan récent de cet ordre. Rappelle que l'ASN avait publié en 2012 la doctrine nationale pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire établi par le CODIRPA.

La Présidente demande qu'une recherche soit effectuée concernant l'existence de ce guide post-accidentel.

Monsieur Paul BOUGON : souligne qu'il se renseignera auprès de l'ASN Paris et qu'il ne manquera pas de tenir informé la CLI de la suite de ses recherches.

Monsieur Gilles COMPAGNAT : souligne l'existence au sein de l'ASN Paris d'un certain nombre de slides parmi les documents de la phase d'urgence à la phase post-accidentelle, présentation faite en 2013 dans le cadre du CoFSOH sur le CODIRPA.

Je propose de mettre en relation le siège de l'ASN avec l'antenne de Bordeaux pour que la CLI en soit destinataire.

Suite aux accidents de Tchernobyl et de Fukushima, la phase post-accidentelle reste une urgence à traiter. Des éléments importants restent à tirer de ces accidents notamment sur l'évacuation de la population, la gestion des animaux et des terres contaminées ainsi que la reprise des activités dans le périmètre concerné.

L'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) a établi un rapport très précis sur ce thème ainsi que l'ACRO, et ce, à la demande de l'ANCCLI rapport 2016 « Plans d'urgence nucléaire en France *Forces et faiblesses* ». Il ne faut pas occulter que l'ACRO est très implantée au Japon c'est pourquoi elle a une lisibilité concrète sur le comportement de la population par rapport à une telle situation.

En France, le sens du risque n'est pas encore dans les esprits : le PCS ne gère que la situation d'urgence, on ne sait pas de quelle manière il faudrait intervenir en phase post-accidentelle

Madame Nicole DUPOUY : souligne qu'en France on attend que cela se passe avant d'agir.

Monsieur Jean-Pierre DELFAU (France Nature Environnement de Midi-Pyrénées) : Souligne qu'on est relativement bien organisé dans le périmètre des 10 km. En revanche l'accident de Fukushima montre qu'il faut prévoir un rayon au-delà de 100 km. D'ailleurs l'ANCCLI est très inquiète sur ce point. Les villes de Toulouse, Montauban et Agen ne sont pas associées à la culture du risque. Aussi, je suis toujours surpris que les élus de ces villes ne soient pas associés à ces préventions.

Il est potentiellement possible qu'il arrive un accident en France. Cette prise en compte de la phase post-accidentelle est une bonne chose, chaque événement est formateur. En l'état actuel, l'aspect économique de la situation est à prendre en compte : 20 % du PIB serait perdu pour la France, ce qui amènerait la faillite de l'Etat, EDF et AREVA n'existerait plus.

La Présidente souligne qu'il est urgent d'avancer dans ce domaine-là et que le risque zéro effectivement n'existe pas.

□ **Avancement des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)**

La Présidente rappelle que la Préfecture avait organisé le 16 avril 2015 une réunion d'information et de sensibilisation des élus sur le risque nucléaire, les différents plans d'urgence, de prévention et de protection des populations (PUI-PPI,PCS...)

Chaque commune devait donc rédiger son PCS qui est une déclinaison locale des différents plans de prévention des risques (naturels, climatiques,...PP,...)

Les élus et le Maire en particulier sont directement concernés par ces mesures de prévention et de protections des populations (responsabilité civile et pénale du Maire)

Par ailleurs, la CLI avait en effet préconisé une sensibilisation de tous les maires et élus des communes de la zone PPI sur cette problématique et remercie la Préfecture pour cette initiative.

A la lecture des documents communiqués par la Préfecture, nous constatons que 2/3 ont un PCS alors que 7 communes n'ont toujours pas mis en place ce dispositif.

Monsieur Marcel BARDOLS : rappelle que le dispositif actuel n'est pas particulièrement adapté pour communiquer des informations réelles. En effet, il aurait été plus judicieux de mettre à disposition des communes une page réservée à cet effet sur le site de la Préfecture avec un code et différentes rubriques à renseigner. Cette saisie numérique serait me semblait-il plus efficace.

Monsieur Lilian BENOIT : souligne la pertinence de cette proposition et indique qu'il ne manquera pas d'en informer sa hiérarchie.

□ **Etat des lieux de la Campagne IODE 2016 locale et nationale**

Madame la Présidente : La CLI a été associée à la mise en place de campagne de distribution des comprimés d'iode. Deux réunions ont eu lieu :

30 novembre 2015 : Une première réunion d'information des élus : (Valence d'Agen)

26 janvier 2016 (Golfech) : Une réunion de sensibilisation et d'information de la population s'est déroulé le 26 janvier 2016 à Golfech (peu de participation malgré la campagne de communication)

Mais selon les informations recueillies par la CLI, quelques dysfonctionnements dans l'envoi des courriers et la mise à disposition des pastilles d'iode au niveau des établissements et collectivités sont à déplorer.

Quel bilan peut-on dresser à ce jour au niveau local et national ? Est-il prévu une seconde campagne d'information ?

Monsieur Paul BOUGON : souligne que localement des dysfonctionnements ont été relevés et communiqués au comité de pilotage national pour traitement.

Aujourd'hui, le taux de retrait s'élève à 35 %, moyenne globale au niveau national, tous types de structures concernées. Le taux de retrait est meilleur chez les particuliers (36 %) par rapport aux Etablissements recevant du public (ERP). S'agissant du local, nous sommes en attente des chiffres.

Monsieur Lilian BENOIT : rappelle qu'il est prévu au mois de mai de faire une piqure de rappel ciblée soit par courrier soit par message téléphonique et que les dysfonctionnements que la CLI a transmis à la Préfecture ont bien été pris en compte. En effet, plusieurs mairies (Golfech, Caudecoste, Clermont-Soubiran...) ainsi que des particuliers n'avaient pas reçu de bon de retrait par courrier. De plus, des erreurs d'adresses postales ont été observées.

Madame DUPOUY : demande si un état des lieux avait été fait concernant la distribution de comprimés d'iode hors zone PPI c'est-à-dire au-delà des 10 km.

Monsieur Lilian BENOIT : indique que le choix national de distribution de ces comprimés a fixé le lieu de pré-disposition à Agen.

Monsieur Jean-Pierre DELFAU : Pendant le marché de Valence d'Agen si un évènement se déclarait, pouvez-vous m'indiquer quel est le dispositif prévu pour procéder à la distribution des comprimés d'iode sans pour autant apeurer la population présente sur les lieux.

Madame Martine DEQUIDT (police municipale de Valence d'Agent) : indique les différents points de repli au sein de la commune (salle Léo Gipoulou, halle Jean Baylet, COSEC...) et informe que des stocks de comprimés sont également prévus.

Monsieur Paul BOUGON : rappelle qu'il y a plusieurs mesures dans le PPI dont celle de la mise à l'abri en priorité.

Monsieur Gilles COMPAGNAT : souligne qu'il ne faut pas se mettre dans une situation catastrophique qui inquiéterait la population. Cependant, il serait judicieux de rappeler aux élus et habitants des communes de la zone PPI les lieux de repli ainsi que la culture du risque.

Monsieur Paul BOUGON : rappelle la procédure à respecter et souligne que la prise du comprimé d'iode ne se fait que sur ordre du Préfet.

Madame la Présidente précise que ces informations seront diffusées sur le site de la CLI dès que celui-ci sera réactivé et rappelle les dates des prochaines réunions des commissions présidées par Messieurs Gaillard et Compagnat à savoir les 21 et 27 avril prochains.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, Madame la Présidente remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et des informations communiquées, la séance est levée à 17 h 45.

La Présidente,
Francine LAROUSSINIE